



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2019

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Véronique RUDAZ, Maxime DETHURENS, Laurent THEVENOZ, Olga MERMET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019
2. Résolution relative à la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail
3. Rénovation de la mairie : suivi
4. Mise en séparatif du réseau communal : suivi
5. Naturalisation : huis-clos
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Véronique Rudaz, Laurent Thévenoz, Maxime Dethurens et Olga Mermet.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019

Concernant la communication de l'exécutif en page 4, relatif à la location du centre sportif à l'OCPPAM, Dominique Pascual se demande si CHF 50.- par jour suffisent à couvrir les frais de nettoyage. Le maire lui répond que seule la salle sera mise à disposition et qu'il n'y aura donc quasiment pas de nettoyage à prévoir.

Les membres du conseil n'ayant plus de remarques, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.



2. Résolution relative à la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail

Hubert Dethurens rappelle que, lors de la séance précédente, ce point a déjà été présenté aux conseillers et procède à la lecture de la résolution proposée. Plusieurs conseillers ayant des questions et des inquiétudes quant à la réalisation de la prolongation du tram à Bernex, Jean-Pierre Gantner prend la parole et distribue les brochures remises lors de la séance d'information à Bernex à laquelle il a pris part. Il explique que le coût de ces travaux s'élève à plus de 100 millions, sans compter le P&R qui sera en souterrain. Les travaux débutent ces prochains jours et devraient durer un peu moins de 2 ans, la mise en service du tram étant prévue pour décembre 2020. Le Boulevard des Abarois quant à lui est prévu pour 2022-2023. Les rails seront végétalisés, ce qui implique que les bus ne pourront pas y circuler et le revêtement de la route sera en phono-absorbant. Pendant la durée des travaux, le terminus du tram sera déplacé à la Croisée de Confignon. Jean-Pierre Gantner signale également que, sur le site internet de la commune de Bernex, un petit film illustre les travaux prévus.

Suite à cette présentation, le maire procède au vote de la résolution.

Résolution du Conseil municipal de Laconnex relative à la mise à jour du schéma du réseau sur rail

- *vu la lettre du département du territoire du 18 décembre 2018 concernant la consultation des communes sur le projet de mise à jour du schéma du réseau sur rail,*
- *vu le dossier de mise à l'enquête publique et le plan annexé à la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, rsGE H 1 50),*
- *vu les discussions en séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2019,*
- *conformément à l'article 4, alinéa 4, de la LRTP,*
- *conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

De préavis favorablement la mise à jour du schéma du réseau sur rail annexé à la loi sur le réseau des transports publics, sous réserve des remarques suivantes :

- *la certitude doit être donnée que la prolongation du réseau de tramway jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois sera conditionnée à l'augmentation de la capacité de l'offre de P+R existante sur France qui est aujourd'hui sous-dimensionnée ;*
- *Le financement de cette prolongation du réseau de tramway sur territoire français doit être partagé entre Suisse et France au prorata des kilomètres de rails construits sur chaque territoire ;*
- *Suite à la construction de la 2^{ème} étape du TCOB Bernex – Vailly, l'assurance doit être donnée que la ligne de transports publics passant à Laconnex (ligne L) continuera à circuler à travers le village de Bernex afin de permettre aux personnes non motorisées de notre commune d'avoir accès aux commerces et services de Bernex.*



Cette résolution est acceptée par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

3. Rénovation de la mairie : suivi

Le maire rappelle que les séances de chantier ont lieu les lundis matins de 9h à midi et que chacun y est le bienvenu. Plusieurs choix de matériaux sont présentés au CM, notamment les stores intérieurs du rez et du secrétariat, le faux-plafond phonique, les sanitaires et les luminaires extérieurs. Le faux-plafond en bois, comportant des lignes, il a été décidé de renoncer à la pose du parquet en fougère dans la salle du rez. Bradley Stillwagon estime que cette pose pourrait éventuellement être faite dans les bureaux du maire et des adjoints. Comme le plafond sera le même, cette proposition n'est pas retenue.

Comme annoncé lors du CM précédent, le budget des cuisines présente un gros dépassement, car d'une part, les plans ont été modifiés et les cuisines agrandies et d'autre part, les électroménagers sont de type professionnel, les mobiliers et les plans de travail choisis de meilleure qualité. Concernant le choix de la moquette, un échantillon plus grand sera présenté prochainement.

Le maire ajoute que le comité de pilotage doit actuellement se pencher également sur la question des luminaires dans l'ensemble du bâtiment. Andreea Capitanescu Benetti signale qu'il faudra être attentif dans la salle du Conseil à ce que les suspensions ne gênent pas la visibilité sur l'écran lors d'une présentation. Il sera tenu compte de sa remarque. En effet, une solution a été trouvée pour installer un écran et un projecteur dans la salle du conseil.

Actuellement, les travaux respectent toujours les délais pour fin mai 2019. Andreea Capitanescu Benetti demande ce qu'il adviendra du container. Le maire lui répond que pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Hubert Dethurens ajoute qu'une fête d'inauguration sera prévue lorsque les travaux seront terminés à laquelle la population sera conviée, ainsi que les membres des exécutifs des villages voisins.

4. Mise en séparatif du réseau communal : suivi

Hubert Dethurens explique qu'une séance a eu lieu avec les ingénieurs et un représentant des SIG qui nous a informé que la ligne aérienne de la rue de la Maison-Forte sera enterrée aux frais des SIG lors des travaux de mise en séparatif sur cette route. De plus, les SIG souhaitent prolonger la colonne d'eau venant depuis la route de la Paraille sur les routes de l'Eaumorte et du Lavoir, ceci déjà en 2019. Cette proposition a été refusée, car nous souhaitons que ces travaux soient réalisés en même temps que le séparatif. Toutefois, les SIG étudient encore la possibilité de s'arrêter à hauteur de la Chapelle, ce qui ne poserait pas de problème. Stéphane Grobéty demande si la fibre sera intégrée lors des travaux. Le maire lui répond que cela n'est pas prévu.



La pose d'un revêtement phono-absorbant est étudiée, mais Hubert Dethurens estime qu'à une vitesse de moins de 40km/h, cela n'est pas utile. En outre, il pense que ce revêtement est plus glissant et s'use plus vite. Nous attendons encore des données plus précises des ingénieurs à ce sujet.

Les travaux devraient commencer comme prévu au chemin de Mollaz au printemps 2020. Une séance publique sera organisée pour informer les habitants.

5. Naturalisation : huis-clos

Le dossier de naturalisation est accepté à l'unanimité des présents.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Terminus du L* : Hubert Dethurens explique que, contrairement aux lignes K et J, il n'est pas prévu que notre ligne L soit prolongée jusqu'à la gare de Pont-Rouge. C'est pourquoi, un courrier a été envoyé la semaine dernière à M. Dal Busco pour exprimer notre désaccord et demander qu'une séance soit organisée rapidement pour en rediscuter.
- ❖ *Référendum Maury* : le maire informe le CM que M. Maury a fait recours, considérant qu'il n'est pas légal que les communes soutiennent un référendum. Hubert Dethurens rappelle que le maire et l'exécutif ont la légitimité de décider de soutenir un référendum. Une réponse commune sera donnée par un avocat.
- ❖ *Spectacle d'improvisation* : Hubert Dethurens signale qu'un spectacle d'improvisation théâtrale aura lieu le samedi 6 avril à la salle communale.
- ❖ *Accueil des nouveaux habitants* : le maire rappelle aux conseillers que le conseil du 18 mars sera suivi de l'accueil des nouveaux habitants.

7. Divers

- ❖ *Réfection du chemin derrière le château* : Hubert Dethurens relate avoir été contacté par l'un des propriétaires résidant dans le bâtiment à l'arrière de l'ancienne poste pour envisager la réfection de ce chemin dont la commune est copropriétaire. Le maire se dessaisit de ce dossier et demande à la commission des routes de bien vouloir étudier la question.
- ❖ *Constructions illégales* : Bradley Stillwagon s'inquiète du suivi après l'incendie de décembre, car il a l'impression que des travaux de reconstruction sont en cours. Hubert Dethurens lui répond qu'il va le signaler et qu'un contrôle devrait être fait prochainement, M. Hodgers l'ayant informé qu'un nouveau service a été créé spécialement pour traiter ce type d'infractions.



- ❖ *Terrain synthétique* : Thierry Arn s'inquiète, car le dossier semble au point mort. Le maire lui répond que les finances communales ne permettent pas d'envisager un tel investissement considérant les engagements déjà en cours, à savoir la rénovation de la mairie, la mise en séparatif et les différents crédits bancaires, dont une échéance de CHF 500'000.00 doit être remboursée en janvier 2020 pour Vy-Neuve 3.

Il ajoute qu'il abordera le sujet lors de la séance avec les exécutifs de la Champagne pour les rendre attentifs aux limites d'accueil de notre club et solliciter leur soutien. Marc Dupraz craint que si l'on continue d'attendre, le terrain ne soit trop abimé. Bradley Stillwagon suggère alors qu'une information soit donnée, lors d'un événement du club, afin de sensibiliser les parents et les joueurs à cette problématique et de les inciter à se mobiliser, éventuellement par le biais d'une pétition demandant aux communes de la Champagne de trouver le moyen de financer le remplacement de ce terrain synthétique.

- ❖ *Chemins pédestres* : Dominique Pascual souhaite que la commission en charge de la signalisation intègre également les panneaux de signalisation des chemins pédestres.
- ❖ *Déchets de cuisine* : Dominique Pascual relève qu'à Soral des poubelles de récupération des déchets de cuisine ont été mises à disposition des habitants dans le village et se demande si cela pourrait être envisagé à Laconnex. Hubert Dethurens lui répond qu'actuellement cela n'est pas prévu, notamment pour des raisons d'odeurs, et que les bennes de la déchetterie sont toujours à la disposition des habitants.

8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H45.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale